

SEPA, COMMISSIONS D'INTERCHANGE, MONNET...

## “Davantage de choix et de concurrence dans le marché”

INTERVIEW



**Marc Temmerman**

Directeur systèmes et  
moyens de paiement  
Visa

La construction de l'Europe des paiements par cartes, s'articule entre la standardisation des formats de carte et des infrastructures d'acceptation, et le maintien de la concurrence comme moteur du marché, ainsi qu'en attestent l'affaire en cours des commissions d'interchange et l'apparition d'un nouveau *scheme* européen. Visa est au cœur de cette dualité de positions.

■ **Sepa pousse à la standardisation de la chaîne de traitement des transactions. Quelle part prend Visa dans ces travaux ?**

Visa avait déjà des représentants dans les initiatives sur ce sujet intervenues avant même la création de l'EPC. Celles-ci portent sur quatre domaines qui, par la suite,

ont aussi été identifiés dans le Sepa Card Framework :

- l'interface entre la carte et le terminal ;
- l'interface entre le terminal et l'acquéreur ;
- la connexion entre l'émetteur et l'acquéreur ;
- la certification des cartes et des terminaux, ainsi que l'évaluation de la sécurité du *hardware*.

Plus récemment, l'EPC a élargi la gouvernance en ce qui concerne la standardisation en créant le Card Stakeholder Group, composé des cinq acteurs de la chaîne de transactions : les *schemes* comme nous, les commerçants, les vendeurs de terminaux, les processeurs de transactions ainsi que les banques. Ces 5 groupes ont 5 représentants chacun, donc 25 participants au total, qui se sont réunis pour la première fois le 15 octobre 2009. Ce groupe a pour objectif de guider l'EPC en matière standardisation pour s'assurer que les acteurs de l'industrie du paiement sont sur la même longueur d'onde et travaillent ensemble pour réaliser en Europe un environnement technique beaucoup plus harmonisé.

Le but est de supprimer les barrières techniques qui existent encore dans certains pays, le plus souvent pour des raisons historiques. Il faudra par exemple que les formats de carte bancaire, qui existent en France mais aussi dans d'autres pays, convergent pour aboutir à un format basé sur les mêmes caractéristiques fonctionnelles qui permettront aux banques, vendeurs ou processeurs, d'entrer plus facilement dans de nouveaux marchés. Ainsi la migration vers le standard EMV des cartes



et des terminaux est achevée en France, contrairement aux Pays-Bas où elle a à peine commencé. Cela devrait aussi rendre les infrastructures moins chères.

■ **Que vous apportera Sepa ?**

Dans de nombreux marchés existait un système de débit domestique avec un processeur unique auquel les banques étaient historiquement liées. Ainsi en Belgique, où Visa n'a jamais pu être présent dans le domaine du débit, Banksys était à la fois la société qui gérât le *schema* national de cartes de débit, le seul acquéreur, le seul processeur et le seul fournisseur de terminaux. Pour les grandes banques de détail implantées dans plusieurs pays européens, la fragmentation nationale dans l'industrie des paiements est aussi un problème.

Globalement et pour tous les acteurs, la convergence des systèmes nationaux au profit des *schemas* Sepa apportera davantage de choix et de concurrence dans le marché. Nous pourrions nous implanter dans de plus nombreux pays européens. En ce qui concerne le *processing*, les banques auront désormais le choix et, dans l'idéal, elles pourront avoir un processeur unique pour traiter tous leurs virements ou prélèvements partout en Europe, ce qui signifie des économies d'échelle. De même, une organisation comme la STET en France aura l'opportunité de travailler non seulement en France mais aussi dans les autres pays européens, puisque les processus seront standardisés.

**“Globalement et pour tous les acteurs, la convergence des systèmes nationaux au profit des *schemas* Sepa apportera davantage de choix et de concurrence dans le marché.”**

■ **Qu'en est-il de la standardisation des normes de sécurité et de lutte contre la fraude ?**

Pour le moment, ces décisions sont laissées aux *schemas* : ainsi EMVco permet d'identifier la carte de trois façons, de plus en plus sécurisées – la plus légère étant déjà largement plus contraignante que la piste magnétique. Chaque *schema* définit sur cette base le niveau minimum de sécurité qu'un émetteur de cartes doit respecter. Avec Sepa, nous allons probablement nous mettre d'accord sur un minimum de sécurité beaucoup plus élevé qu'aujourd'hui.

Ainsi, une tendance se fait jour dans l'industrie et chez les banques de migrer vers des cartes DDA (*dynamic data authentication*). Et si certains pays comme l'Angleterre fonctionnent encore sur l'ancien standard SDA (*Static Data Authentication*) beaucoup plus léger, nous nous attendons à ce que, d'ici 3 à 5 ans, le parc entier en Europe soit au minimum aligné sur la norme DDA. Cette évolution se réalisera au fur et à mesure du

renouvellement des cartes et sera aussi poussée par le développement des technologies "sans contact".

#### ■ Où en êtes-vous en matière de commissions d'interchange ?

En 2002, la Commission, après une procédure qui a duré 5 ans, a donné à Visa une exemption, constatant qu'après examen, les commissions d'interchange telles qu'appliquées dans le marché avaient plus d'avantage que d'inconvénients. Elle nous a donc permis de continuer ce système avec certaines conditions dont l'une était de baisser graduellement le niveau d'interchange des cartes de crédit pour arriver à un taux de 0,70 % en 5 ans, ce que nous avons fait. Cette exemption a expiré fin 2007. Dès le début de cette année, nous

ges sur les cartes de débit à 16 cts (15 cts si EMV + code secret) et une baisse de l'interchange sur les cartes de crédit de 0,70 % à 0,61 %, en appliquant la méthodologie de la façon que nous croyons la plus appropriée pour une carte de crédit.

Or, quelques semaines après, la Commission a publié son *statement of objection* : le plus curieux est que cet avis condamne l'ancienne méthodologie de 2002 qui nous avait été imposée par la Commission et qui n'est plus celle que nous appliquons aujourd'hui.

Mais nous continuons à penser qu'il vaut mieux trouver un accord que de se retrouver en justice. Reste à voir dans quelle mesure cela reste possible.

#### ■ Que signifie la décision prise par l'office hongrois de la concurrence contre Visa et MasterCard ?

Elle est encore plus difficile à comprendre ! Il existait une procédure contre les banques en Hongrie, mais ni MasterCard, ni Visa n'ont jamais été impliqués dans la fixation des interchanges en Hongrie. Ce sont les banques entre elles qui l'ont défini, en toute indépendance, sans préjuger de savoir si cela était fait correctement ou pas. Donc nous ne comprenons les amendes qui nous ont été infligées. Nous allons aller en appel car il n'y a aucune justification légale.

#### ■ Comment voyez-vous l'arrivée du *schème Monnet* ?

Son arrivée est annoncée depuis longtemps, mais nous ne voyons pour l'instant rien de concret. Cependant, nous partageons probablement une conviction avec les banques impliquées dans Monnet et les banques européennes en général : le paiement avec une carte de débit est un produit clé, intimement lié au compte courant, au cœur de la relation bancaire. C'est un produit que les banques veulent contrôler. Monnet est une façon de réaliser cet objectif. Mais il y en a d'autres : c'est la raison pour laquelle Visa Europe a préféré conserver son statut d'association dont seules des banques européennes sont membres, par opposition à l'autre branche, devenue Visa Inc., société introduite sur la bourse de New York en 2008. Aujourd'hui, nous sommes la seule association de paiement qui agit à un niveau européen et dans laquelle les banques ont beaucoup investi.

Cela étant, nous ne sommes pas contre la concurrence. Aux banques de décider si elles pensent qu'un nouveau projet fait du sens. ■

**“Le paiement avec une carte de débit est un produit clé, intimement lié au compte courant, au cœur de la relation bancaire.”**

avons entamé des négociations avec la Commission pour trouver un nouvel accord qui permettrait de stabiliser notre *business model* vis-à-vis des banques. Après deux ans de tractations, pendant lesquelles nous avons continué d'appliquer l'accord tel que défini en 2002, nous sommes très proches d'un accord avec la Commission sur la carte de débit, basé sur le *merchant indifferent test* (ou *tourist test*). Cette méthodologie veut que l'interchange soit établi à un niveau où le commerçant n'a pas d'avantage à accepter une carte plutôt que des espèces. Cela voulait dire que l'interchange par défaut (notre interchange s'applique seulement sur des transactions transfrontalières en Europe et uniquement dans le cas où il n'existe pas d'autres accords entre acquéreur et émetteur) aurait diminué de 25 centimes d'euro par rapport à 2007, pour atteindre 16 centimes. En revanche, côté carte de crédit, nous n'avons pas pu trouver de terrain d'entente, car la Commission maintient que le comparateur pour déterminer le niveau d'interchange était, comme pour les cartes de débit, les espèces. Cela n'a pas de sens selon nous.

Pour autant, au mois de mars 2009, le conseil d'administration de Visa Europe a décidé de commencer à utiliser cette nouvelle méthodologie fondée sur le *merchant indifferent test* qui a donné lieu à une baisse des interchan-